

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

COLOMBIE

Déclaration de M. Felipe Jaramillo
Vice-Ministre du commerce extérieur

En prenant la parole, au nom de la Colombie, à cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, je tiens à remercier vivement le peuple et le gouvernement de Singapour. Je souhaite aussi féliciter M. Yeo Cheow Tong, Ministre du commerce et de l'industrie, de son élection à la présidence de la Conférence.

Le sérieux et l'efficacité avec lesquels les autorités de Singapour ont préparé cet événement montrent bien le dynamisme et l'esprit d'entreprise de ce pays, qui se distingue comme l'un des principaux participants au commerce international et l'un des partisans les plus convaincus du multilatéralisme.

Personnellement, je suis aussi très heureux de présider la délégation de mon pays à cette première Conférence ministérielle de l'OMC.

En effet, j'ai pu participer à l'ensemble des négociations, depuis la Conférence ministérielle de 1982, au cours de laquelle le programme de travail du GATT pour les années 80 a été établi.

Ce processus, qui a culminé avec la Déclaration ministérielle de Punta del Este, était fondé sur un document présenté par la Suisse et la Colombie avec la participation active d'un groupe de pays, parmi lesquels, il faut le rappeler, Singapour a joué un rôle de premier plan.

Ce que nous avons semé alors commence à porter fruit aujourd'hui.

Il y a deux ans et demi, les gouvernements ont signé les Accords de Marrakech et créé l'Organisation mondiale du commerce, événement qui a profondément marqué les relations économiques internationales.

Cette courte période d'application des accords administrés par l'OMC a déjà permis de constater les avantages du nouveau système multilatéral, dont les règles garantissent aux Membres certitude et transparence pour leurs activités commerciales. L'élément fondamental du système de l'OMC est la procédure de règlement des différends, qui place tous les pays sur un pied d'égalité devant le mécanisme juridique convenu et constitue un moyen approprié de combattre les pratiques discriminatoires unilatérales.

Pour cette raison, la Colombie est convaincue qu'il importe que les Membres aient recours aux mécanismes institutionnels en cas de conflit dans leurs relations commerciales et que les recommandations des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel soient mises en oeuvre correctement et en temps opportun. Ce comportement est essentiel à la crédibilité du système de commerce multilatéral.

Le Cycle d'Uruguay a été un processus de négociation long et complexe qui, malgré les résultats positifs obtenus pour l'ensemble de la communauté internationale, n'a pas répondu à toutes les attentes, en particulier parmi les pays en développement, et a abouti à des engagements qui exigent de très gros efforts de la part de ces pays.

De toute évidence, tandis que les pays développés ont pu élargir l'accès aux marchés pour leurs marchandises et services, adapter à leurs propres besoins les politiques multilatérales en matière de subventions agricoles et élever substantiellement les niveaux de protection de leurs droits de propriété intellectuelle, les pays en développement se heurtent toujours à de graves restrictions de l'accès aux marchés extérieurs, s'agissant des produits pour lesquels ils possèdent un avantage compétitif naturel. Ce fait est notoire dans l'agriculture et les secteurs des textiles et des produits de la pêche.

De plus, nos exportations continuent à se heurter à des obstacles qui résultent du recours à des mécanismes de sauvegarde, mesures antidumping, restrictions sanitaires et autres mesures unilatérales, apparemment justifiés par des motifs incontestables comme la protection de l'environnement.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés du fait que, dans quelques années, le traitement différencié dont bénéficient aujourd'hui les pays en développement pour appliquer certaines des disciplines envisagées à l'OMC sera supprimé ou substantiellement réduit sans qu'il ait été remédié en même temps aux circonstances qui sont à l'origine de ce traitement.

Il convient de tenir compte de ces considérations lorsqu'il s'agit d'analyser et d'évaluer la mise en oeuvre des accords, principale tâche de cette Conférence.

Dans le cas de la Colombie, afin de compléter la politique d'ouverture autonome, le gouvernement n'a épargné aucun effort pour mettre correctement en oeuvre les accords multilatéraux, comme on a pu le constater lors de l'examen récent de la politique commerciale de notre pays.

Au cours de la préparation de cette Conférence ministérielle, de nouvelles idées et propositions ont été avancées en vue d'élargir le champ d'application des règles existantes et, dans certains cas, le mandat de l'OMC.

Ces initiatives ont donné lieu à des controverses, d'autant plus qu'il existe dans le texte des accords un ordre du jour incorporé qui exige déjà des engagements nouveaux et des efforts additionnels, surtout de la part des pays en développement.

Il est indéniable que le développement du commerce international présente une dynamique et des réalités face auxquelles nous ne pouvons rester inactifs. La prudence s'impose néanmoins lorsqu'il s'agit de créer de nouvelles charges et obligations, auxquelles beaucoup de pays ne sont pas suffisamment préparés.

C'est dans ce contexte que se posent deux questions étroitement liées au commerce et présentant une grande importance à cet égard, à savoir l'investissement et la concurrence, thèmes qui ne sont pas sans rapport avec nos politiques et nos accords étant donné leur incidence sur le développement et sur l'accès aux marchés. La Colombie juge donc opportun d'engager un processus de réflexion sur ce sujet pour identifier les éléments d'une éventuelle négociation multilatérale.

Une question particulièrement controversée a été celle des normes de travail et la possibilité de les inscrire dans le programme de travail de l'OMC. Pour beaucoup d'entre nous, il n'y a pas d'élément juridique ou institutionnel justifiant l'inclusion de ce thème dans les disciplines et règles commerciales de l'OMC.

Outre le risque qu'il n'en résulte des conditions faisant obstacle au commerce qui aboutiraient à de nouvelles formes de protectionnisme et, par conséquent, à un amoindrissement de notre capacité de créer des emplois, la Colombie estime qu'il n'est pas possible de lier les droits des travailleurs et les programmes de libéralisation du commerce.

Le lien dont il faut tenir compte est celui qui existe entre liberté des échanges et développement. Ainsi, dans la mesure où les pays plus avancés ouvriront leurs marchés, à des conditions commercialement intéressantes, aux pays en développement, ces derniers accroîtront leurs ressources, amélioreront leur niveau de vie et pourront de ce fait promouvoir les modifications à apporter au monde du travail et favoriser une plus grande justice sociale dans le pays.

La Colombie partage l'avis selon lequel il faut préserver et améliorer les droits et les conditions de vie des travailleurs, mais elle estime que l'analyse et la discussion de ce thème ne relèvent pas du mandat de l'OMC mais de la compétence exclusive de l'Organisation internationale du travail, qui est l'institution spécialisée pour les questions relatives aux droits des travailleurs.

Avant de conclure, je voudrais remercier et féliciter publiquement le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, ainsi que l'ensemble du Secrétariat, de l'excellent travail qui a été accompli pendant les deux années d'activité de l'Organisation. Nous avons ici une équipe internationale de très haut niveau, qui mérite certainement d'être reconnue et d'avoir notre appui sur le plan institutionnel.

La mondialisation et la libéralisation du commerce ont ouvert des possibilités nouvelles et suscité de plus grandes attentes quant au développement des pays, à l'accroissement des richesses et à l'amélioration des conditions de vie.

Les différences restent grandes et nous devons, en tant qu'acteurs du changement, nous engager à réduire le fossé entre riches et pauvres pour que la prospérité soit équitable.

A Singapour, où s'est accomplie l'une des transformations économiques les plus extraordinaires de ce siècle, la Colombie confirme sa volonté de participer activement et avec détermination à cet effort multilatéral en vue de construire un monde meilleur et plus juste.